

DÉCISION MUNICIPALE N°2023_105

OBJET : SERVICE INFORMATIQUE – CONTRAT DE TELEPHONIE FIXE « BUSINESS VOIX BASIC » A INTERVENIR AVEC LA S.A. « ORANGE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

VU la proposition de contrat ci-annexée,

CONSIDERANT que le contrat de téléphonie fixe actuel arrive à échéance,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service jusqu'à échéance du contrat de leasing des postes de téléphonie fixe existant avec la S.A « Orange Business »,

CONSIDERANT que seule la S.A « Orange » est à même de fournir le contrat de téléphonie mobile en adéquation avec le matériel existant ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer un contrat « Business Voix Basic », avec la S.A. « Orange » représentée par Monsieur Jean-Rémi RAKOTONDRAINIBE, en sa qualité de BM REIP, 111 quai du président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux.

Article 2 :

Préciser que le contrat est établi dans les conditions suivantes pour une durée de 12 mois :

Type	Coût unitaire mensuel Hors Taxe	Quantité	Coût total mensuel Hors Taxe
Formule			
Business Voix Basic – 15 canaux	240 €	1	240 €
Sous-total mensuel Formule H.T.			240 €
Options			
Fibre FFTH	0 €	1	0 €
Numéros SDA	0.91 €	60	54.6 €
Forfait Intense	180 €	1	180 €
Mode raccordement IPBX en TDM – Interface PABX	10 €	1	10 €
Sous-total mensuel Options H.T.			244.60 €
Total mensuel H.T.			484.6 €
Total mensuel T.T.C.			581.52 €
Total annuel T.T.C.			6 978.24 €
Frais de mise en service		Total H.T.	400 €
Total T.T.C			480 €

Article 3 :

S'acquitter :

- Du montant annuel du contrat établi à 581.52 € T.T.C mensuel (TVA à 20%), soit **6 978.24 € T.T.C.** (Six mille neuf cent soixante-dix-huit euros et vingt-quatre centimes toutes taxes comprises)
- Du montant des frais de mise en service établi à **480 € € T.T.C** (TVA à 20%) (Quatre cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises)

et le **verser** par mandat administratif, sur présentation, via le portail Chorus Pro, d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 02/10/2023

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 03/10/2023
Publié(e) le : 03/10/2023
Exécutoire le : 03/10/2023



Bon de commande

Référence : 11687340718, date d'émission : 21/09/2023

Nous contacter

Votre contact commercial : Jean-Rémi
RAKOTONDRAINIBE
Adresse : 111 Quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 Issy les Moulineaux Cedex
E-mail : jeanremi.rakotondrainibe@orange.com
Tél. mobile : 0607126908
Date de mise en service souhaitée (date non contractuelle,
confirmée ultérieurement par Orange Business Services)

Vos coordonnées

Raison sociale : COMMUNE DE PIERRELAYE
SIRET : 21950488300014
Adresse : 42B Rue VICTOR HUGO
Code postal : 95480
Ville : PIERRELAYE
Naf : 8411Z

■ Adresse de livraison ou d'installation

Nom établissement :	COMMUNE DE PIERRELAYE
SIRET :	21950488300014
Adresse :	42B Rue VICTOR HUGO
Code postal :	95480
Ville :	PIERRELAYE
Correspondant technique / nom, prénom :	Mme Maud STEIN
Téléphone fixe :	+33134323130 / +33626324474
Email :	m.stein@ville-pierrelaye.fr

■ Adresse de facturation

Nom établissement :	MAIRIE DE PIERRELAYE
SIRET :	21950488300014
Adresse :	42 B Rue VICTOR HUGO
Code postal :	95480
Ville :	PIERRELAYE
Compte de facturation :	804859763

■ Votre prestataire externe – standard téléphonique

Raison sociale / nom, prénom :	Orange Business Services
Téléphone / mobile :	
Email :	

Le recueil des informations ci-dessus est indispensable à la souscription de votre offre. Ces informations font l'objet d'un traitement automatisé soumis à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Vous avez la faculté d'exercer un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de notre Service Clients.



Business Voix Basic

	Engagement (mois)	Opération*	Quantité	PU/base EUR HT	Remises et avantages	Montant EUR HT
■ Formule - Abonnement mensuel						
Business Voix Basic – Formule 15 canaux IP / FTTH	12	CO	1	240.00	--	240.00
<i>(Nombre total canaux IP : 15)</i>						
						Sous total HT : 240.00 €

	Engagement (mois)	Opération*	Quantité	PU/base EUR HT	Remises et avantages	Montant EUR HT
■ Options - Abonnement mensuel						
Option Fibre FTTH - oui	--	CO	1	0.00	--	0.00
Numéros SDA + 1 SDA à inclure pour le NDI	--	CO	60	0.91	--	54.60
Forfait Intense	--	CO	1	180.00	--	180.00
Mode raccordement à un PBX ou IPBX en TDM - interface PABX	--	CO	1	10.00	--	10.00
						Sous total HT : 244.60 €

	Engagement (mois)	Opération*	Quantité	PU/base EUR HT	Remises et avantages	Montant EUR HT
■ Formule - Mise en service et frais ponctuels						
Business Voix Basic – Formule 15 canaux IP / FTTH	12	CO	1	400.00	--	400.00
						Sous total HT : 400.00 €

*A=Acquisition, CF=Changement de Formule, M=Modification, CO=Changement d offre, D=Déménagement



Synthèse : Business Voix Basic

	Opération*	PU/base EUR HT	Remises et avantages	Montant EUR HT
Abonnement mensuel				
Formule Business Voix Basic	CO	240.00	--	240.00
Options Business Voix Basic	CO	244.60	--	244.60
				Sous total HT : 484.60 €

	Opération*	PU/base EUR HT	Remises et avantages	Montant EUR HT
Mise en service et frais ponctuels				
Formule Business Voix Basic	CO	400.00	--	400.00
Options Business Voix Basic	CO	0.00	--	0.00
				Sous total HT : 400.00 €



Paramétrage de la solution

Changement d'offre

Type PBX - Autre

Numéro de désignation d'installation (NDI) existant ? 0134323130

Paramétrage fibre

Opérateur Immeuble / Zone

Orange

Numéro immeuble IMB

IMB/95488/X/00BW

Il conviendra de prévoir le raccordement du PBX qu'il soit installé par Orange ou par un installateur privé. Il est de la responsabilité du client de vérifier la conformité de son installation PBX, (licence, voix cartes TDM ...)

Ce bon de commande entraîne la résiliation d'une offre Orange Business Services existante.

Commentaire :



Business Services

Le présent bon de commande est régi pour le "Service Business Voix Basic" par les Conditions Générales Orange Business Services, le "Descriptif de Service Business Voix Basic et ses annexes", les "Spécifications techniques d'Accès au Service Business Voix Basic", les Conditions Spécifiques Voix et le récapitulatif contractuel en vigueur relatif à l'offre souscrite le cas échéant.

Les documents contractuels sont disponibles auprès de votre interlocuteur commercial ou sur les liens URL suivants :

- Conditions Générales Orange Business Services : https://documentscontractuels.orange.fr/contrats-next-obs_cg_432.pdf
- Conditions Spécifiques Voix : https://documentscontractuels.orange.fr/contrats-next-obs_cs_4295.pdf
- Descriptif de Service Business Voix Basic : https://documentscontractuels.orange.fr/contrats-next-obs_ds_3488.pdf
- Spécifications Techniques d'Accès au Service : https://documentscontractuels.orange.fr/contrats-next-obs_ann_3491.pdf
- Récapitulatif contractuel (CCEE): https://documentscontractuels.orange.fr/contrats-next-obs_ann_3972.pdf

Les Annexes « Tarif Business Voix Basic » et « Tarif Entreprises Voix IP au départ de la Métropole » sont disponibles sous format papier auprès de votre interlocuteur commercial.





Signature des parties

En signant le présent bon de commande, le Client reconnaît :

- avoir pris connaissance et approuver sans réserve l'ensemble des documents contractuels désignés ci-avant et notamment la nouvelle version de la convention de Service Voix qui intègre les dispositions ARCEP de la décision n° 2018-088, relatives à l'affichage du numéro de l'appelant. Orange Business Services vous invite à les télécharger avant signature.
- s'engager à disposer de l'autorisation expresse de l'affectataire du numéro affiché en appel sortant si le Client n'est pas l'affectataire de ce numéro

Si applicable, en signant le présent Bon de Commande, le Signataire renonce expressément pour cette Commande, aux dispositions applicables aux professionnels telles que visées dans les dispositions de la Directive 2018/1972 du 11 décembre 2018 établissant le Code des Communications Electroniques Européen et, accepte notamment de s'engager pour une durée supérieure à 24 mois lorsque le(s) Services (s) souscrit(s) excède(nt) cette durée.

Fait à : *Pierrelaye*

En 2 exemplaires originaux (un pour Orange Business Services et un pour le client).
Nombre total de pages du Bon de Commande : 5 pages hors annexes.

Date : Cachet d'Orange Business Services :	Date : <i>02/10/2023</i> Cachet du Client :
Nom, prénom, qualité, signature du représentant d'Orange Business Services :	Nom, prénom, qualité, signature du représentant du Client : <i>M. Michel VALLADE</i> <i>Maire</i> 

